Réunion du comité de pilotage

Convention pour l'aménagement du territoire scolaire cantalien

mardi 14 octobre 2014

Présents:

Mme Rémer, IA-DASEN
M. Didier, Secrétaire Général,
Mme Gallier, DETAB
M Unal, Mme Carlux, Mme Dumont, M Faure, Mme Delbac et Mme Charbonnier, IEN
M Stéphany, directeur régional de l'INSEE
Mme Mérot, Médecin scolaire
M Chazette et Mme Benito, FAL
Mme Lehours, DDEN
M Montin, AMF
Mme De Prato, Préfecture
Mme Fleys et M Claux, Ville d'Aurillac
M Burnouf, Mme Marsan et M Maury, FSU
M Bec, CGT
M Frigière, UNSA

<mark>**</mark>***<mark>*************</mark>******

✓ Intervention de l'INSEE

L'INSEE présente sous forme de cartes « l'offre » et « la demande scolaire », l'accessibilité des écoles, la répartition de la population et les mouvements démographiques. Au-delà de certains points déjà connus, l'analyse pointe quelques éléments intéressants à relever.

- Certains « bassins scolaires » regroupent plus de 10 communes : Chaudes-Aigues, Allanche, Riom ès Montagnes.
- 80 % de la population réside dans les 40 % de communes (soit une centaine environ) où existe une école.
- Entre 2006 et 2011, le département perd des habitants mais la population scolaire (3 / 11 ans) augmente.
- l'effet de polarisation autour des plus grandes agglomérations amène les familles à scolariser leurs enfants en dehors de leur commune de domicile – sur l'ensemble du département 40 % des enfants sont dans ce cas.

✓ Intervention de la CGT

La CGT distribue une contribution proposant un découpage en réseaux d'écoles rurales.

Intervention de la Ville d'Aurillac

Diverses informations sont transmises sur le tissu scolaire aurillacois. Forte baisse (20 %) des effectifs depuis 10 ans (environ 400 élèves) corrélée à une baisse des naissances. La ville d'Aurillac place ses priorités d'action sur le lien école / crèche, le développement du numérique dans les écoles et le contenu périscolaire.

✓ Intervention de l'AMF

L'AMF pointe la difficulté de mener l'analyse ne milieu rural de la même manière qu'Aurillac, dans un contexte en tous points différent. Dans le cadre d'une évolution du territoire scolaire, il sera parfois compliqué de déterminer les responsabilités des uns et des autres. Communauté de communes, communes, regroupements de communes dans des cantons différents, qui aura la responsabilité des écoles ? Face à cette question, l'AMF prévient qu'il ne faut pas d'objectifs définis à l'avance, et que l'ensemble des signataires de la convention reste lucide quant aux difficultés à venir.

✓ Intervention des DDEN

Le cadre strict de la compétence des communes sur les écoles doit être dépassé. Cette compétence doit pouvoir également être assumée par les communautés de communes.

✓ Intervention de la FSU

La communauté éducative a de fortes attentes par rapport à la convention. La profession attend une amélioration du service public d'éducation à tous les niveaux : conditions de travail avec des effectifs raisonnables, des écoles bien équipées, etc.

✓ Intervention de Mme Delbac

Mme Delbac fait un historique des regroupements pédagogiques intercommunaux, retraçant les différents textes qui les encadrent.

L'IA annonce la création de 3 groupes de travail :

- Délimitation des zones pertinentes (responsable : Mme Carlux)
- Charte d'accueil des écoles (responsable : M Unal)
- Ecole maternelle (responsable : Mme Charbonnier)

Nous ne disposons pas d'un calendrier précis pour la tenue de ces groupes de travail, malheureusement. Mme l'Inspectrice d'Académie prévoit la tenue de ces groupes de travail dans l'année à venir jusqu'à la fin 2015.

Le prochain comité de pilotage devrait se tenir en janvier 2015.

Vos représentants FSU Em<mark>er</mark>ic Burnouf, Sophie Marsan et Lionel Maury